

Arrêté Générale modern

Arrêté n° 2026-033/PR/MIE portant approbation et rendant exécutoire le budget prévisionnel 2026 de l'Agence Djiboutienne des Routes.

n° 2026-033/PR/MIE

Ministère MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'E-QUIPEMENT	Date de publication 25 février 2026
Numéro JO n° 02 du 29/01/2026	Date du numéro 29 janvier 2026

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992
- VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VU**La Loi Constitutionnelle n°192/AN/25/9ème L du 06/11/2025 portant révision de la Constitution
- VU**La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des Sociétés d'Etat, d'Economie mixte et des Etablissements Publics à caractère industriel et commercial
- VU**La Loi n°74/AN/14/7ème L portant organisation du Ministère des Infrastructures et de l'Equipeement et fixant ses attributions
- VU**Le Décret n°2013-355/PR du 26 décembre 2013 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Djiboutienne des Routes
- VU**Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU**Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU**Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VU**Le Décret n°2019-034/PR/MET du 07 février 2019 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Djiboutienne des Routes
- VU**L'Arrêté n°2014-181/PRE/MET du 16 février 2014 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne des Routes
- VU**Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- VU**Le Décret n°2025-082/PRE du 01 avril 2025 portant nomination du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Porte-Parole du Gouvernement
- VU**La Délibération n°03/ADR/2025 portant approbation du Budget prévisionnel de l'exercice 2026
- VU**Le Procès-Verbal de la séance du Mardi 9 Décembre 2025 du Conseil Administration de l'Agence Djiboutienne des Routes

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget Prévisionnel de l'Agence Djiboutienne des Routes de l'exercice 2026.

Article 2

Ce budget est arrêté en équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2172 638 584 DJF et se présente comme suit

- Dépenses d'investissement :.....364 500 000 DJF – Dépenses de fonctionnement :.....1 808 138 584 DJF

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 20 Janvier 2026

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH